

DECISION_2025_003 Relative au lancement de la modification n°2 du PLU de BOUVIGNIES

Le Président de Pévèle Carembault,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de BOUVIGNIES, approuvé par le conseil municipal le 18 janvier 2014, modifié le 4 janvier 2019 et révisé par révisions allégées le 23 septembre 2024,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Considérant que la commune de Bouvignies, par délibération n° 2024-0043 du 8 octobre 2024, complétée par la délibération n°2025-004 du 28 janvier 2025 a voté un périmètre de concession d'aménagement,

Considérant que néanmoins, dans un souci de phasage dans le temps, la commune a décidé de diminuer le périmètre d'intervention de la concession pour se concentrer sur les parcelles 456, 457, 458, 459, 464 et 1162 actuellement classées en zone UA et les parcelles 511 et 510 classée en zone 1AU,

Considérant que la diminution du périmètre d'intervention entraîne différentes incompatibilités avec le PLU actuel,

Considérant que la zone fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui n'est plus compatible avec le projet d'aménagement souhaité par la commune,

Considérant que les règlements des zonages UA et 1AU ne sont plus compatibles avec l'opération projetée par la commune,

DÉCIDE :

Article 1 : de prescrire le lancement de la modification de droit commun n°2 du PLU de BOUVIGNIES,

Article 2 : de définir les modifications du règlement écrit des zone UA et 1AU et de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone en lien avec le projet d'aménagement souhaité par la commune. Un phasage sera proposé dans le règlement et l'OAP. Des modifications de l'OAP et du règlement seront également nécessaire pour répondre au mieux aux enjeux du projet d'aménagement.

Article 3 : Après saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et notification du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA), d'organiser une enquête publique dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.

Elle permettra de consulter et d'associer le public à cette procédure, dans les conditions établies en concertation avec le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 059-200041960-20250303-2025_003-AR

S'LO

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU modifié, éventuellement amendé pour tenir compte des avis de la MRAe, des PPA, des observations du public exprimées pendant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, sera présenté au conseil communautaire qui sera appelé à délibérer sur son approbation.

Article 4 : Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente décision fera l'objet d'un affichage sur le site internet de Pévèle Carembault durant un délai d'un mois – la mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux régionaux.

Article 5 : Une copie de la présente décision sera adressée à :

- M. le préfet du Nord ;
- M. le Maire de Bouvignies

Fait à Pont-à-Marcq,

le 03/03/2025

Par délégation,

Benjamin DUMORTIER,

Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire

Pévèle Carembault

Signé électroniquement par : Benjamin DUMORTIER

Date de signature : 03/03/2025

Qualité : VP PLU/DIA



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_003
Objet :	Lancement - Modification PLU de Bouvignies
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20250303-2025_003-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250303-2025_003-AR-1-1_0.xml	text/xml	860 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DECISION_2025_003 Lancement _ Modification n__2 _ PLU de Bouvignies.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20250303-2025_003-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	72.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2025 à 09h26min12s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2025 à 09h26min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Antoine
En attente de transmission	4 mars 2025 à 09h26min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2025 à 09h26min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2025 à 09h26min45s	Reçu par le MI le 2025-03-04

